

## **CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL AGRICOLE**

OPTION : METIERS DE L'AGRICULTURE

NIVEAU 3

### **Objectifs de la formation :**

Préparer de futurs professionnels capables d'assurer les activités courantes sur un élevage, qu'il soit **bovin**, **porcin** ou **avicole** : alimentation, surveillance et soins aux animaux, conduite et entretien d'engins agricoles. Ils veillent également à la qualité de l'environnement et aux règles de sécurité et d'hygiène.

### **Compétences visées :**

- Réaliser des travaux conformément aux consignes et aux règles de sécurité et de durabilité
- Maintenir la fonctionnalité des engins, des matériels, des bâtiments et équipements
- Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail
- Satisfaire les besoins nutritionnels des différentes catégories d'animaux, pour assurer une production conforme aux objectifs de durabilité
- Concilier le bien-être animal et le bon état de santé avec les performances économiques

### **Secteur d'activité :**

- Exploitation agricole de type polyculture-élevage

### **Durée de la formation :**

- La formation se déroule sur deux années avec 13 semaines/an en centre de formation et 34 semaines/an en entreprise, selon un calendrier joint.
- Cette durée peut faire l'objet d'un aménagement en fonction du profil du candidat (cursus antérieur)

### **Conditions d'admission et inscription :**

#### **Admission**

- Être âgés entre 15 et 29 ans révolus (Pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Avoir 16 ans ou sortir d'une classe de 3<sup>ème</sup> générale, agricole ou SEGPA ou d'une classe supérieure. Si le candidat a moins de 15 ans à l'entrée en formation, il aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle jusqu'à cette date anniversaire. La signature du contrat ne pouvant intervenir avant l'âge de 15 ans.
- Forte motivation pour le travail en extérieur, aimer le contact avec les animaux d'élevage, avoir une bonne condition physique, bonne capacité d'organisation et d'autonomie

### **Inscription**

- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat de l'UFA ou sur le site internet [www.rochefeuille.net](http://www.rochefeuille.net)
- Effectuer un entretien administratif et pédagogique (Vous pouvez prendre un rendez-vous par téléphone)
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans les 3 mois après le début de la formation
- Entrée possible dans les 3 mois après le début de la formation (début septembre jusqu'à début décembre)

### **Contenu de la formation :**

La formation qui se déroule sur 2 ans à raison de 13 semaines par an en centre de formation s'articule entre des modules d'enseignements généraux et des modules d'enseignements professionnels :

- Des modules d'enseignements généraux (Tronc commun avec le CAP « Métiers de l'Agriculture ») :
  - MG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
  - MG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
  - MG3 : Interagir avec son environnement social
- Des modules d'enseignements professionnels :
  - MP1 : Insertion du salarié dans l'entreprise
  - MP2 : Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments
  - MP3 : Techniques et pratiques professionnelles
  - MP4 : Travaux d'entretiens paysagers
  - MIP : Module d'Initiative Professionnelle : Grandes cultures

### **Les + de la formation :**

- Des **intervenants professionnels spécialisés**
- Possibilité de **soutien individuel** (selon besoin particulier)
- Un **formateur tuteur** pour chaque apprenti et un lien privilégié entre la famille, le jeune et son employeur
- Des **équipements et matériels professionnels**
- Des **travaux pratiques** en exploitation agricole, en CUMA ou chez des concessionnaires
- L'obtention du **SST** (Sauveteur Secouriste du Travail)

### **Modalités d'évaluation :**

L'examen est une combinaison de 2 types d'évaluations :

- Le contrôle continu en cours de formation (CCF) : épreuves organisées par l'établissement et réparties sur les 2 années. (7 épreuves)
- L'examen terminal :
  - 1 épreuve de pratique explicitée s'appuyant sur 4 fiches d'activités réalisés en entreprise.

### **Poursuite d'études :**

- Autre CAP
- Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
- BP Conduite Matériel Agricole
- Bac Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
- Bac Professionnel Agroéquipement

### **Accessibilité :**

- Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap au sein de l'UFA

### **Hébergement - Restauration – Transports :**

- L'UFA propose un hébergement en internat : chambre de 4 personnes avec salle de bains annexée, située sur le site de MAYENNE (navettes matin et soir entre l'internat et le centre de formation site d'Ernée)
- Un service de restauration est proposé sous forme de self-service sur les deux sites du centre de formation, à Mayenne et Ernée
- Le centre de formation est accessible en voiture ou par bus : <https://aleop.paysdelaloire.fr/mayenne>

### **Tarifs – Aides :**

- Les coûts de formation sont pris en charges :
  - Pour les entreprises du secteur privé : par l'opérateur de compétence (OPCO) de la branche professionnelle à laquelle l'entreprise est rattachée
  - Pour les collectivités publiques : par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Une dotation au premier équipement professionnel est attribuée aux apprentis du secteur privé (financement OPCO)
- Frais annexes à la charge du candidat : Se référer au règlement financier en vigueur



### **Rémunération de l'apprenti :**

La rémunération est fonction de l'âge du candidat, de l'année du cycle de formation, et de la convention collective à laquelle l'entreprise est rattachée.

A titre indicatif, la grille nationale de base est la suivante :

<b>Rémunération de l'apprenti la 1<sup>ère</sup> année</b>			
<b>Avant 18 ans</b> 27% DU SMIC	<b>18-20 ans</b> 43% du SMIC	<b>21-25 ans</b> 53% du SMIC	<b>26 ans et plus</b> 100 % du SMIC
<b>Rémunération de l'apprenti la 2<sup>ème</sup> année</b>			
<b>Avant 18 ans</b> 39% du SMIC	<b>18-20 ans</b> 51% du SMIC	<b>21-25 ans</b> 61% du SMIC	<b>26 ans et plus</b> 100% du SMIC
<b>Rémunération de l'apprenti la 3<sup>ème</sup> année</b>			
<b>Avant 18 ans</b> 55% du SMIC	<b>18-20 ans</b> 67% du SMIC	<b>21-25 ans</b> 78% du SMIC	<b>26 ans et plus</b> 100% du SMIC

### **Site de formation :**

UFA ROCHEFEUILLE

Allée du Lycée Rochefeuille

53500 ERNEE

02 43 04 11 73